

# flashactu

05.02.2016

## L'accord salarial 2016 est signé : la prime exceptionnelle sera versée fin février

La CFDT et la CFE-CGC, deux syndicats représentatifs ayant recueilli plus de 30% des voix aux dernières élections professionnelles, ont signé l'accord sur les mesures salariales 2016 (celui-ci restant ouvert à d'autres signatures jusqu'au 9 février).

Une prime exceptionnelle de 300 euros (personnels au sol non cadres, PNC et Cadres Techniques Entretien) ou de 400 euros (personnels au sol cadres et cadres PNC) sera donc versée sur la paie de février (pour les pilotes le versement interviendra lors du solde de l'accord Transform, actuellement non finalisé).

Les autres dispositions de l'accord sont détaillées dans le Flash Actu du 1er Février 2016 - Mesures salariales 2016 : ouverture à signature d'un projet d'accord.

Cet accord est le premier accord salarial signé depuis 2011, et le deuxième accord collectif signé depuis début janvier après l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des métiers (ATGPEM) pour les personnels au sol.

